

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME I.

v. 13-14
1857-58



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1857

A. VAN DER WILGE.

(Cité en 1630 et 1631.)

Nous ne connaissons que quatre médailles qui puissent être attribuées avec certitude au graveur hollandais A. Van der Wilge : elles datent de 1630 et 1631, et rappellent quelques événements de la carrière militaire si glorieuse de Frédéric-Henri, prince d'Orange, alors stathouder des Provinces-Unies. Parmi les nombreuses médailles gravées à la même époque, plusieurs ont un grand rapport avec les œuvres d'A. Van der Wilge, mais ne les ayant vues que dans l'ouvrage de Van Loon, nous n'osons rien décider à leur égard. Voici la description de celles qui portent la signature de l'artiste, qui habitait, croyons-nous, la Zélande :

I. 1630. *Av.* Le buste de Frédéric-Henri, couronné par Mars et la Victoire, avec la vue perspective de Bois-le-Duc, et le nom de l'artiste : *A. V^d. W.* — *Rev.* L'écusson des Provinces-Unies, accosté des figures de la Prudence et de la Constance, avec différents faits d'armes des années 1627 à 1630, retracés dans des cartouches, et cette légende : AVSPICIIS ADSIT VICTRIX CONCORDIA (1) ; à l'exergue se trouvent les mots : CVM PRIVEL (2).

(1) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 190.

(2) On lit PREVEL, dans VAN LOON.

II. 1631. *Av.* Frédéric - Henri, à cheval, avec deux vers hollandais à l'exergue. — *Rev.* Le combat naval livré près des villages d'Oudetongc et de Nieuwvosmaar, en Zélande, avec deux autres vers pour légende à l'exergue ; le nom du graveur : A. VAN DER WILGE s'y trouve dans un cartouche (1).

III. Médaille presque entièrement semblable à la précédente, sauf l'inscription de l'avcrs où on lit : *Patriæ que. Patri que* (2).

IV. Autre médaille relative au même événement, frappée par ordre des états de Zélande. *Av.* La Victoire entourée des écussons des villes de cette province ; légende : AVSPICYS ARMATA DEI, et plus bas le monogramme de l'artiste : AVW. — *Rev.* Le combat ; légende dans un cartouche à l'exergue : ZELANDIA VICTRIX PRISCA PER INDIGENAS REGNA TVETVR AQVAS, et les lettres AH, dont nous n'avons encore pu découvrir la signification, et qui pourraient bien être les initiales de l'auteur de la légende (3).

Plusieurs auteurs donnent à l'artiste dont nous parlons le nom d'A. Van der Willigen.

(1) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 194.

(2) *Ibidem*, p. 197.

(3) *Ibidem*, p. 194.

D. VAN RISWYCK.

(Cité de 1630 à 1633.)

Nous manquons aussi de renseignements biographiques sur un autre graveur de médailles hollandais du nom de D. Van Riswyck qui florissait vers 1630 (1). Tout au plus risquons-nous la conjecture qu'il résidait à Amsterdam. Nous en saurons davantage sur le compte de ces artistes si remarquables lorsqu'on aura fait le dépouillement méthodique des archives si riches en général des villes des Provinces-Unies, travail que notre éloignement nous empêche d'entreprendre. Nous appelons de tous nos vœux sur ce point l'attention des savants de ce pays.

L'énumération des œuvres qui nous sont connues de D. Van Riswyck se résume aux médailles suivantes :

I. 1630. *Av.* Une femme debout, un drapeau et une corne d'abondance dans les mains. Sur le bouclier du dieu de la guerre, qu'elle foule à ses pieds, on voit, tantôt le millésime A° 1630, et d'autres fois le nom du graveur :

(1) IMMERZEEL, *De levens en werken der kunstschilders, etc.*, t. III, p. 49, donne à cet artiste le nom de Daniel Van Ryswyck. M. BOLZENTHAL, *Skizzen zur Kunstgeschichte der Modernen Medaillen-Arbeit*, p. 229, croit que c'est le même artiste qu'un certain Thiéri (Dirk) Van Ryswik, célèbre incrusteur de nacre de perle dans du schiste noir, qui travaillait à Amsterdam au milieu du xvii^e siècle.

D. V. RISWYCK. F. (1). — *Rev.* La ville et le port d'Amsterdam. Six vers hollandais, qui forment une suite, entourent les deux faces de cette médaille (2).

II. 1650. L'avvers et le revers de cette médaille sont les mêmes que ceux de la pièce précédente, sauf les légendes (3).

III. 1653. *Av.* Buste en trois quarts de l'amiral Tromp; légende: MARTINUS · HERPERTI · TROMPUS · EQUES · ET · THALASSIAR · HOLLANDIÆ XX ANS. Dans le champ: ÆT · LV ·, avec les noms du dessinateur et du graveur: I. L. (4) DEL. D. V. RISWICK. F. — *Rev.* Combat entre les flottes hollandaise et anglaise; légende: VICTOR · HOSTIUM · FORTITER · PRO · PATRIA · PUGNANS · OCCUBUIT · 10 · AUG · ANº · DOM : cIcIbcLIII; dans le champ: D. V. R. (5).

(1) Il en existe des exemplaires signés de cette manière dans la collection de la Bibliothèque royale de Bruxelles et dans celle de l'université de Gand.

(2) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 535.

(3) *Ibidem*, p. 537.

(4) Le graveur des planches de VAN LOON a lu L · L ·; nous avons vu un exemplaire de cette médaille dans la collection de l'État, à La Haye, signé I · L ·.

(5) VAN LOON, *loc. cit.*, t. II, p. 364.



AURY.

(Cité en 1672.)

Aury ou Avry est l'auteur d'une superbe médaille gravée en 1672, à l'occasion de la mort si malheureuse des frères de Witt, à La Haye. On ignore où cet artiste exerçait son art, et l'on ne sait aucune particularité de sa biographie, car son nom n'est connu que par cette seule médaille, dont le faire semble indiquer, à notre avis, l'œuvre d'un orfèvre. Nous avons suivi l'opinion générale, qui classe Aury parmi les graveurs des Provinces-Unies (1).

Av. Les bustes affrontés des frères de Witt, sous lesquels une banderole avec ces mots : HIC · ARMIS · MAXIMVS · ILLE · TOGA · ; légende : CORNELIVS · DE WITT · NAT · A · 1623, IOHANNES · DE · WITT · NAT · A · 1623. Le cordon intérieur de la légende est interrompu par les mots suivants, placés sous chaque nom en petits caractères : SCELERIS · QVE · PVVVS ·, d'un côté, et INTEGR · VITÆ ·, de l'autre. (Sous les bustes) AVRY FEC · — *Rev.* Les corps des deux frères, déchirés par un monstre à plusieurs têtes, et enfermés dans un cercle formé de deux branches d'épine, autour desquelles s'enroule une banderole sur laquelle on lit ce vers de Virgile : MENS AGITAT MOLEM ET MAGNO SE CORPORE MISCET ;

(1) BOLZENTHAL, *Skizzen zur Kunstgeschichte der Modernen Medaillen-Arbeit*, p. 229 ; — IMMERZEEL, *De levens en werken der kunstschilders*, etc.

légende : ✠ NUNC · REDEUNT · ANIMIS · INGENTIA ·
CONSULIS · ACTA ✠ ET FORMIDATI · SCEPTRIS ·
ORACLA · MINISTRI; exergue : NOBILE PAR FRATRVM
SÆVO FVROR ORE TRVCIDAT XX · AVGVSTI (1).

Il existe une médaille d'un module plus petit, entièrement semblable à la précédente, et qui doit être du même artiste.

(1) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. III, p. 81.

JEAN VAN DEN PERRE.

(Cité de 1515 à 1551.)

Un fragment de généalogie que nous avons pu consulter fait descendre Jean Van den Perre de Jean-Baptiste et d'Anne le Wat, dont le père, Sébastien Van den Perre, vivait au xiv^e siècle, sous le règne de Jeanne et de Wenceslas; le second fils de ce Jean-Baptiste, du nom de Richard, eut de sa femme Barbe Zoete trois enfants : Gossuin, Corneille et Charles-Jacques. Ce dernier épousa Françoise Boxwilre qui lui donna Simon et Marie-Françoise; Simon est le père de notre artiste; sa mère s'appelait Catherine Stevens.

Jean Van den Perre habitait Bruxelles, il hérita, après la mort de Jean Van Lathem⁽¹⁾ du titre d'orfèvre et valet de chambre du roi Charles. Ce prince lui accorda de plus grandes faveurs encore dans la suite, en l'appelant aux fonctions de conseiller et maître général des monnaies, par lettres patentes du 10 octobre 1545, en remplacement de Jean Noiro⁽²⁾; s'il faut en croire le document généalogique dont nous avons parlé, l'artiste aurait été anobli par Charles-Quint, mais il doit y avoir ici confusion entre Jean et Gaspar Van den Perre, secrétaire du conseil de Brabant, dont les

(¹ et ²) Voy. ces articles.

lettres patentes sont datées de Bruxelles, le 3 juillet 1556 (1).

Nous ne ferons que consigner en passant que Van den Perre a livré pour le service de la cour, notamment en 1517 (2), en 1522 (3) et en 1541 (4), de nombreuses pièces d'orfèvrerie et d'émaillure, et qu'il fit, en 1520 et en 1546 (5), des colliers pour les nouveaux chevaliers de l'ordre de la Toison d'or. Remarquons seulement la somme énorme de 24,958 livres qu'il reçut pour avoir fait, en 1544, de la vaisselle d'or richement émaillée de l'écuson impérial et d'autres ornements (6). Nous arrivons à l'énumération passablement longue des sceaux que cet habile orfèvre a gravés : ce sont là surtout les renseignements qui doivent nous intéresser.

Le premier en date qui nous est connu, est celui du conseil de Frise, résidant à Leeuwarden, pour lequel Van den Perre reçut, le 18 janvier 1516 (1515, v. st.), la somme de 70 livres, de 40 gros de Flandre la livre, et qui représen

(1) Registre n° 145 de la chambre des comptes, f° xcij r°, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 199 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 534, *ibidem*.

(4) Registre n° F. 224, *ibidem*.

(5) Registres n° F. 226, *ibidem*, et n° 1927, f° cix r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(6) « Pour les parties de vaisselle d'or d'escuz de xxij carratz qu'il avoit
« promis faire et livrer bien et nectement faicte et ouvrée, armoyée des
« armes de Sa Majesté, faictes d'esmail et couleurs comme il appartient,
« et ou milieu de l'aigle les armes d'Espagne et de par-deçà, et aussi
« esmaillé ailleurs. » (Registre n° F. 537 de la chambre des comptes, aux
Archives du département du Nord, à Lille.)

taut Charles à cheval, armé de toutes pièces, et entouré de divers écussons (1). Nous avons dit plus haut qu'Antoine de Gruter (2), orfèvre de Malines, est l'auteur d'un sceau livré au mois d'avril 1518, pour la chancellerie de Frise.

Lors du renouvellement des sceaux, à l'occasion de la majorité de l'archiduc Charles, Van den Perre fut chargé, en 1516, de graver d'après les patrons de Jean Van der Wyck, dit Van Batle, peintre d'armoiries en renom à Malines (3), le sceau et le contre-sceau dont on devait se servir à

(1) « Je Jehan Van den Perre, orfèvre, demourant à Bruxelles, confesse
« avoir receu la somme de lxx livres, de xl gros, tant pour l'argent que
« pour la facion d'un seel, où il y a en icellui monseigneur le prince
« d'Espagne armé à cheval et à l'entour les armes d'aucuns des païs et
« meismement de Frize, que mondictseigneur m'a fait faire et graver pour
« en sceller toutes provisions et despêches nécessaires qui se feront jour-
« nellement en son conseil de Frize, résident à Lewaerde, pesant icellui
« séel xiiij^e xij^e d'argent. Le xviii^e jour de janvier l'an mil v^e et xv. »
(Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.)

(2) Voy. cet article. Voici dans quels termes cette dépense est portée dans le registre n^o 20411, f^o xxiiiij r^o, de la chambre des comptes, *ibidem* :

« A Anthoine de Grutere, orfèvre, demourant à Malines, la somme de
« xliij livres, tant pour l'estoffe que pour la facion d'un seel d'argent
« qu'il a fait et gravé aux armes du roy pour en user en la chancellerie
« de Frize. »

(3) « Je Jehan Van Batel, pointre, demourant à Malines, confesse avoir
« receu de maistre Phelippe Haneton, etc., la somme de vj livres, de xl
« gros la livre, qu'il m'a payée comptant, pour et à cause de semblable
« somme que m'estoit due pour, par ordonnance de messeigneurs des
« finances, avoir fait aucuns patrons des sceaulx du roy, de laquelle somme
« de vj livres je suis content. Le ix^e jour de juing l'an xv^e seize. » (Col-
lection des acquits des comptes du grand sceau, *ibidem*.)

Cette dépense est mentionnée dans le registre n^o 20410, f^o xxv v^o, de la chambre des comptes, *ibidem*.

la chancellerie de l'archiduc⁽¹⁾. Le sceau représente Charles assis sur un trône de style renaissance, tenant l'épée d'une main et le glaive de l'autre; quatorze écussons en remplissent le champ, et on y lit cette légende :

Ŝ · CAROL · D · G · HISPAN · Z · VT · SIC · LIE ·
REG · ARC · AVSTRIE · DUC · BVRG · BRAB ·
COMIT · FLAN · THIR.

Au contre-sceau se voit un grand écu couronné supporté par un aigle et un lion, avec cette inscription :

(1) « Je Jehan Van den Perre, orfèvre, demourant à Bruxelles, confesse
« avoir receu de maistre Phelippe Haneton, premier secrétaire et audien-
« cier du roy catholique, nostre sire, la somme de c livres, du priz de
« xl gros, monnoye de Flandre, la livre, sur et tantmoins de ce que me
« puet estre deu, tant pour l'estoffe comme pour la facheon d'un grant
« séel et contre-séel avec la custode d'argent y servant, que, par exprès
« commandement et ordonnance du roy et de messeigneurs de son conseil
« et des finances, j'ay faiz et gravez aux armes d'icelluy seigneur roy,
« pour en user à sa chancellerie et à la sigillature des lettres et provi-
« sions qui se despeschent d'ores en avant de par le roy en icelle chan-
« cellerie; iceulx séel et contre-séel y compris ladicte custode, pesant
« ensemble vij^m ij^e, qui, au pris de xxxj solz l'once, font iiij^{xx} ix livres
« xiiij solz, de laquelle somme de c livres, du priz et pour la cause que
« dessus, je suis content et en quiete le roy, sondict audiencier et tous
« autres. Le ix^e jour de juing l'an xv^e et xvj. » (Collection des acquits
des comptes du grand sceau citée.)

La dépense de cette somme figure dans le registre n° 20410 cité, et voici la note qui constate le paiement, fait en 1519 seulement, de ce qui restait dû à l'artiste pour ce même travail :

« A Hubert Van den Perre, frère et procureur de maistre Jehan Van
« den Perre, orfèvre du roy, la somme de lj livres pour le reste de
« clj livres qu'estoient deues audit maistre Jehan, tant pour la façon que
« pour l'estoffe d'un grand séel et contre-séel avec la custode y servant,

CONTRA SIGILLVM · CAROLI · HISPANIARVM ·
REGIS (¹).

En 1519, Van den Perre grave les matrices du jeton des finances (²) et deux sceaux d'argent, « l'ung armorié des
« armes de l'empire et du roy (Charles), et l'autre pour
« madame Katherine, seur dudict seigneur roy (³), » et,
en 1521, un sceau avec contre-sceau pour les contrats
passés à Tournai (⁴), ville qui venait d'être réunie aux Pays-
Bas. Charles-Quint lui fit remettre, l'année suivante, les

« que ledit Jehan avoit gravé, etc. » (Registre n° 20412, f° xxiiij r°, à la
chambre des comptes, Archives du royaume.)

(¹) VARIOUS, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 159.

(²) « A Jehan Van den Perre, orphèvre, la somme de vj^{xx} vij livres.
« viij solz que deue lui estoit pour les parties de son mestier qu'il a
« faites durant le mois d'aoust xv^e xviiiij, ainsi qu'il s'ensuyt : et pre-
« mièrement pour l'argent et façon des coings et forges de viij mares de
« gettoirs d'argent que icellui seigneur roy est accoustumé faire forger
« et distribuer à son très-noble plesir, par chascun an, assavoir : pour sa
« chambre, au chief et superintendant des finances, à m^r le grand chan-
« cellier, à l'audiencier, etc.; item pour mil autres gectoyrs de cuyvre,
« tant pour en jecter journèlement au bureau desdictes finances au comp-
« toir de l'argentier comme pour les donner et distribuer audict audien-
« cier, à aucuns secrétaires et autres officiers et gens eux meslans de la
« plume de l'hostel d'iceluy seigneur roy en la manière accoustumée. »
(Registre n° 1927 cité, f° vj^{xxj} r°.)

(³) *Ibidem*, f° cxv v°.

(⁴) « A Jehan Van den Perre, orfèvre de l'empereur, pour l'estoffe et
« façon de ij seaulx et contre-seaulx qu'il a gravé pour les contractz
« ordonnés à Tournay, pesans ung marc et x esterlins, et l'autre vij onces
« et xvij esterlins de fin argent, au pris de xxx solz, de ij gros le solt,
« l'ouce. » (Registre n° 20414, f° lv r°, de la chambre des comptes, aux
Archives du royaume.)

patrons des sceaux et contre-sceaux qu'un peintre du nom de Jean de Bruxelles avait dessinés par son ordre (1), et qui devaient porter dans leurs légendes son nouveau titre d'empereur. Ce même Jean de Bruxelles avait aussi tracé les modèles des sceaux et contre-sceaux de Castille, d'Aragon, de Naples, de Sicile et des pays de par-deçà (2), qui ont été employés dans les chancelleries de ces différents états avant l'avènement de Charles à l'empire, et qui furent encore en usage pendant plusieurs années, jusqu'à ce que ceux, dont la gravure avait été confiée à Van den Perre, eussent été livrés, ce qui n'eut lieu, paraît-il, que postérieurement à 1526. Voici l'énumération des sceaux et contre-sceaux que cet habile artiste a taillés à cette époque, telle que l'établit le document qui constate que Van den Perre en est l'auteur : un sceau avec contre-sceau pour l'Espagne ; le grand sceau impérial avec son contre-sceau ; plusieurs sceaux dont deux « fermans ensemble » pour le royaume de Naples ; un grand sceau impérial représentant un aigle ; un autre grand sceau où l'on voyait Charles-Quint assis, avec contre-sceau, et divers autres petits sceaux, contre-sceaux et cachets

(1) « A Jehan de Bruxelles, paintre, pour son sallaire, labour et façon
« de xxvij patrons de seaulx faiz par ordonnance de l'empereur à ses
« armés, pour, selon iceulx, graver les seaulx dont il entendoit faire user
« en ses chancelleries, tant de l'empire, de Castille, d'Arragon, de
« Naples, de Cécille, comme de par-deçà, lesquelz patrons ont été déli-
« vrez à Thoyson d'or pour en faire ce que par ledit seigneur empereur
« luy avoit esté ordonné. » (Registre n° 20414 cité, fo liiij v°.)

(2) « A Jean de Bruxelles, pacentre, la somme de xv livres pour son
« sallaire des patrons de v grans seaulx et iiij contre-seaulx, qu'il a faiz
« pour graver les seaulx et contre-seaulx de Castille, Arragon, Naples,
« Sicille et ceulx de par-deçà. » (Registre n° 20410 cité, fo xxv v°.)

qui ne sont pas spécifiés ⁽¹⁾. Ces indications sont bien peu détaillées pour reconnaître, parmi tous les sceaux appendus aux actes émanant de Charles-Quint, ceux qui ont été gravés par Vanden Perre; néanmoins, nous croyons pouvoir en toute certitude lui attribuer ceux qui ont été publiés par Vredius, p. 182 et 189. Le premier représente l'empereur assis sur

(1) « A Jehan Van den Perre, pour ung grant séel dont on séelle en
« Espagne, à tout l'aigle, qui poise xiiij onces vj esterlins demy en argent,
« qui monte xx livres, et pour la fachon et escripture dudict séel lxvij l.
« x s.; pour ung casset pour servir audit grant séel qui poise ij onces
« xv esterlins demy, qui vallent xx réaulx; pour la fachon dudict casset :
« iij ducatz; ensemble, ciiij livres vj deniers.

« A luy, ix^e iiiij^xvij livres xiiij solz pour ung petit cachet ou séel pesant
« ij onces iiiij esterlins; pour la fachon, vj livres. Item, j contre-séel avec
« l'aigle pesant vj onces iij esterlins demi; pour la fachon, x livres. Item,
« pour un contre petit séel ou cachet pesant ij onces xvij esterlins; pour
« la fachon, vj livres. Item, pour le grant séel impérial pesant iij marcs
« vij onces vij esterlins; pour la fachon, c florins d'or, vallant vij^x livres.
« Item, encoires ij grans seaulx pour Naples, fermans ensemble, pesant
« vj marcs ij onces ij esterlins; pour la fachon desdits ij seaulx, ij^e livres.
« Item, pour ung autre petit seau servant sur ledit grant séel, pesant
« ij onces xviiij esterlins; pour la fachon, x livres. Item, ung autre petit
« cachet, pesant ij onces v esterlins; pour la façon, vj livres. Item, pour
« autre grant séel impérial, à tout l'aigle, pesant iij marcs vj onces; pour
« la fachon, lx livres. Item, encoires ij petits séels ou cachetz, pesant
« iij onces xix esterlins demi; pour la fachon, xij livres. Lesquelles par-
« ties il a délivré à monsieur le grant chancelier (messire Mercurin, comte
« de Gattinaire) et à Thoison d'or, pesant ensemble xvj marcs iij onces
« xvj esterlins, qui vallent et contiennent en argent ix^xlxvij livres
« xiiij solz. Item, pour le séel que Thoison d'or fist faire à Bruxelles
« pour servir aux provisions de Naples par ordonnance de messire Mer-
« curin, lx livres. Item, pour les patrons et painctures qui ont esté faites
« et refaites, tant en Allemagne que en Flandres, pour dresser lesdicts
« seaulx, vij livres. Item encoires, pour ung grant séel où Sa Majesté est

un trône et accosté de deux écussons couronnés qui couvrent le haut des deux colonnes ; il porte cette légende et n'a pour contre-sceau que le double aigle impérial :

CAROLVS ROMANOR IMPERATOR REX HISPA
VTRIVSQ CICIL ARCH AV DVX BVRG.

Sur le second, on voit le double aigle avec un écusson sur la poitrine et cette inscription en cercle :

CAROLVS RO IMPERATOR AVG HIS-
PANIAR VTRI SICILLIE HIER ZC REX
ARCHIDVX A/S.

En 1543, Charles-Quint ajoute le duché de Gueldre et le comté de Zutphen à ses États, et, l'année suivante, Jean Van den Perre grave le grand sceau et le contre-sceau de la chancellerie de Gueldre, pour la façon desquels il reçoit 100 livres de Flandre (1). En 1551, il grave encore les sceau et contre-sceau du conseil de Namur, dont un enlumineur de

« assize, pour ses pays de par-deçà, pesant iiij marcs iij onces ; pour la
« façon vij^{xx} livres. Item, pour le contre-séel servant audit grant sceaul,
« pesant ung mare ij onces vij esterlins ; pour la façon, xv livres. Et pour
« ung séel et contre-séel premier fait et gravé en estaing pour l'essay
« dudit grant seaul et formé icellui ; pour la façon, l livres. » (Registre
n° M. 219 [du 1^{er} juillet 1527 au 31 décembre 1531] de la chambre des
comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(1) « (Avril 1544.) A maistre Jehan Van den Perre, orphèvre de l'em-
« pereur, pour argent et façon d'ung sceau et contre-sceau que Sa Ma-
« jesté avoit ordonné estre fait pour s'en ayder aux despesches qui convien-
« droient faire touchant la duché de Gueldres et de Zuytphen : l liv. »

« (Août 1544.) A luy, iiij^{xx}vij livres ij solz vj deniers, assçavoir pour
« iij marcs xv esterlins d'argent délivrez pour le grant séel et contre-

Bruxelles avait tracé les dessins (1); tous étaient d'argent; la façon du dernier lui fut payée 24 livres (2). Le sceau de Gueldre représente Charles-Quint à cheval, armé de toutes pièces; au-dessus de lui sont rangés en demi-cercle l'écusson de ses armes et douze petits écus de diverses provinces des Pays-Bas; on lit : D · GELDRIE sur le terrain, et cette légende autour du sceau :

S : CAROLI : V : ROMA : IMPERA : HISPAN : REG :
DVC : BRAB : ET : GELDRIE : CO : FLA : E : 3VTPH :

Il est reproduit dans l'ouvrage de Vredius (3); l'exemplaire que cet auteur a eu à sa disposition était dépourvu de son contre-sceau.

Jean Van den Perre travaillait pour les principaux sei-

« séel que Sa Majesté avoit ordonné estre fait pour la chancellerie de
« Gheldres; pour la fachon d'iceulx, la somme de c livres dont falloit
« desduire la somme de l livres qu'il avoit receu en prest. » (Registre
« n° F.537 de la chambre des comptes, aux Archives du département du
« Nord, à Lille.)

(1) « Receveur général des finances, paiez aussi à certain illumineur de
« ceste ville (de Bruxelles) la somme de x pattars, pour le patron des sceaulx
« susdicts de Namur, etc. Faict à Bruxelles, le iiij^e jour de juillet xv^e lj. »
(Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances,
aux Archives du royaume.)

(2) « Je Jehan Van den Perre, général des monnoies, confesse avoir
« receu la somme de xlv livres v solz ix deniers pour estoffe d'un grant
« séel d'argent, avec le contre-séel y servant, pour le conseil de Namur,
« pesant ix onces viij esterlins, à xxxij solz l'once; item, pour la fachon
« d'icelluy, xxiiij livres, et pour une custode et une bourse servant à
« enfermer lesdicts sceaulx, xxv solz, etc. Le x^e jour de juillet xv^e lj. »
(*Ibidem.*)

(3) P. 174.

gneurs de son temps ; nous citerons entre autres le comte de Roggendorff (1) et le duc d'Arshot, pour lequel il grava un sceau en 1557 (2).

Nous avons déjà eu occasion de parler de la relation du voyage d'Albert Durer aux Pays-Bas, en 1520 et 1521 ; on y trouve mentionné le nom de Jean, orfèvre à Bruxelles. Durer traça au charbon son portrait et celui de sa femme et fit un dessin pour son sceau. Ces deux artistes se firent mutuellement des présents ; le peintre de Nuremberg donna entre autres choses à notre compatriote une sainte Véronique, peinte à l'huile, une collection complète de ses précieuses gravures, et reçut en retour une bague, quelques pierres, une agate sur laquelle était gravée une Lucrece, etc. (3). Cet orfèvre de Bruxelles n'est autre que Jean Van den Perre.

(1) Collection d'autographes, aux Archives du royaume.

(2) « A maistre Jehan Van den Perre, orfevre de l'empereur, pour avoir renouvelé le seaul de Monseigneur, et aussi avoir fait aultres parties : iijxxviiij liv. xij s. ix d. » (Registre intitulé : *Parties déboursées par Gaultier de Lyere pour les extraordinaires de monseigneur le duc d'Arshot, depuis le 1^{er} jour de novembre 1557*, aux Archives judiciaires, à Mons.)

(3) « Ich hab dem Jan Goldschmidt von Prüssel, mit dem Kohlu Conterfet, auch sein Weib. Item, Maister Jan Goldschmied von Prüssel hat mir für das ich ihm gemacht hab, die Biesierung zum Sigell, und die 2 Conterfetten angesichter, 5 Philipsgulden geben. Ich hab die Veronica die Ich von Oehlfarben gemacht hab, und Adam und Eva, die Franz gemacht hat, dem Jan Goldschmidt geben, für ein Hyacinthen und ein Agath, darein geschnitten ein Lucretia, hat ein jeglicher sein Thail umb 14 fl. angeschlagen, mehr hab ich ihm geben ein ganzen gestochen truck für ein king und 6 stainlein, hat ein jeder sein Thail angeschlagen umb 7 fl. » (*Reliquien von Albrecht Dürer*, p. 153 ; Nuremberg, 1828.)

HENRI DE KEYSER.

(Né en 1565. — Mort en 1621.)

Van Loon a publié, dans son *Histoire métallique des Pays-Bas* (1), une belle médaille représentant, à l'avvers, le buste en profil d'Abraham de Goorle, avec cette légende : **A · D · GOORLE · ÆT · 45 · VIRTVS · NOBILITAT ·** — Le revers est emprunté à une médaille de l'empereur Galba ; on y voit une amazone et un guerrier, et ces mots : **HONOS ET VIRTVS** ; à l'exergue : **AN° 1599**. Goorle est un célèbre antiquaire qui habita longtemps Anvers, et qui mourut à Delft en 1609. Il possédait une immense collection de monnaies et de médailles romaines et autres. La médaille dont nous parlons a été gravée par Henri de Keyser, l'un des sculpteurs les plus en renom que la Hollande ait produits ; son nom se lit à l'avvers. Il naquit à Utrecht, en 1565 selon les uns, en 1567 suivant d'autres. H. de Keyser fut tout à la fois sculpteur et architecte : il est l'auteur du mausolée qui est élevé à Delft, à la mémoire de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange. Les biographes varient aussi sur la date de la mort de cet artiste, arrivée en 1620 ou 1621.

ALEXANDRE PINCHART.

(1) T. 1er, p. 524.
